Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251215-63_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 Décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 4 Décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de M. Hubert LE LANN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Etaient présents : M. Hubert LE LANN, M. Patrick ROUSVOAL, Mme Patricia LE BARS, Mme Brigitte COURBEZ, M. Marcel COSQUER, Mme Bernadette LALLOUET, M. Alain LE BIHAN, Mme Barbara PERRON, M. Paul QUEMENER, Mme Nathalie LAVILLETTE-LAGADEC, Mme Marion DAVID, M. Tristan CLOAREC.

Absentes excusées : Mme Johanne RITZ, Mme Jeanne REID

Procurations : Mme Jeanne REID donne procuration à M. Hubert LE LANN
Mme Johanne RITZ donne procuration à Mme Barbara PERRON

Secrétaire de séance : M. Patrick ROUSVOAL

DELIBERATION N°63 - 2025 : OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Conformément aux dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Préalablement, il convient que le Conseil municipal l'autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits. Les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du Conseil municipal n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget.

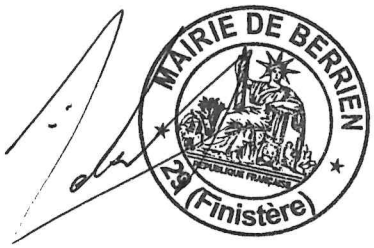
Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir 25% des crédits du budget primitif de l'exercice 2025 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, selon la répartition par nature (niveau de vote du budget) comme suit :

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900070-20251215-63_2025-DE

Chapitre	Compte	Dépenses votées au BP 2025	Ouverture 2026 (25 % du BP 2025)
20	203 - Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	80 000 €	20 000 €
204	204112 - Subv. Etat - Bâtiments et installations	3 000 €	750 €
	2041412 - Subv. com. GFP - Bâtiments et installations	9 000 €	2 250 €
21	2111 - Terrains nus	8 000 €	2 000 €
	2115 - Terrains bâtis	52 000 €	13 000 €
	2131 - Constructions bâtiments publics	30 000 €	7 500 €
	2135 - Install. générales, agencements, aménagements des constructions	30 566 €	7 641 €
	2151 - Réseaux de voirie	62 000 €	15 500 €
	2152 - Installations de voirie	5 000 €	1 250 €
	21531 - Réseaux d'adduction d'eau	7 816 €	1 954 €
	2156 - Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 000 €	250 €
	2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	11 000 €	2 750 €
	2183 - Matériel informatique	5 000 €	1 250 €
	2188 - Autres immobilisations corporelles	50 335 €	12 584 €
23	231 - Immobilisations corporelles en cours	185 000 €	46 250 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, procède à l'ouverture des crédits suivant, selon le montant et l'affectation ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
LE MAIRE
H. LE LANN



Mairie de BERRIEN
1 rue des écoliers – 29690 BERRIEN
Téléphone 02 98 99 01 14
Courriel : secretariatgeneral@berrien.fr